

# SOMMEIL, ALIMENTATION ET TRAVAIL EN HORAIRES ATYPIQUES

Sensibiliser et informer les salariés et les employeurs sur les conséquences du travail en horaires atypiques (2x8, 3x8, nuit, week-end...) sur leur santé et sur leur travail. Ces horaires concernent 44% des travailleurs.

## **OBJECTIF**

- Comprendre le fonctionnement du corps humain (notion d'horloge biologique),
- Connaitre les risques pour la santé de travailler en horaires atypiques,
- Apporter des conseils pratiques sur l'alimentation et le sommeil.

#### **PROGRAMME**

- ♥ La règlementation et quelques chiffres
- ⋄ La chronologie du sommeil
- Les conséquences du travail posté
- La prévention collective (Organisation du travail, ergonomie au poste)
- La prévention individuelle (Conseils sur le sommeil et l'alimentation)

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail : 02 98 55 54 43

⇒ Public visé :

Tout salarié travaillant en horaires atypiques, responsable du personnel

⇒ Durée :

1 heures 30 à 2 heures

⇒ Intervenants :

Animée par une infirmière

- ⇒ Conditions d'organisation:
  - En intra-entreprise
- **⇒** Groupe :

14 personnes maximum

### **INSCRIPTION**

Vous souhaitez organiser dans votre entreprise un atelier de prévention « Sommeil, alimentation et travail en horaires atypiques », prenez contact avec la Santé au Travail en Cornouaille.